



BAREME ARBITRAGE SAISON 2026 - 2027

District du Gers de Football



KILOMETRAGE

Distance ALLER + RETOUR (KMS SUR VOS DESIGNATIONS) : 0.447 € / KM

Forfait Minimum : 35 €

INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT SENIORS *			INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT JEUNES *		
	Centre	Assistant		Centre	Assistant
Coupe de France (1 ^{er} et 2 ^{ème} tours) gérée par la L.F.O.	50 €	32 €	Coupe Gambardella	39 €	28 €
Coupe de France (3 ^{ème} et 4 ^{ème} tours) gérée par la L.F.O.	55 €	35 €	U 18 Régionaux	39 €	28 €
Coupe de France (5 ^{ème} et 6 ^{ème} tours) gérée par la L.F.O.	68 €	45 €	U 17 Régionaux et Territoire	32 €	25 €
Coupe de France Féminines (tours régionaux)	45 €	25 €	U 16 Régionaux et Territoire	32 €	25 €
Coupe d'Occitanie Seniors et Féminines (Tours District)	39 €	24 €	U 15 Régionaux et Territoire	32 €	25 €
Coupe du Gers (Garçons et Filles)	42 €	27 €	U 14 Régionaux et Territoire	32 €	25 €
Coupes Savoldelli - Réserves – Challenge District	36 €	27 €	U 19 Coupe d'Occitanie (tours District)	38 €	24 €
Régional 3 (R3) géré par la L.F.O.	48 €	33 €	U 17 Coupe d'Occitanie (tours District)	29 €	24 €
Féminines Régional 1 (gérées par la L.F.O.)	44 €	25 €	U 15 Coupe d'Occitanie (tours District)	28 €	24 €
Féminines Régional 2 (gérées par la L.F.O.)	42 €	25 €	U 17 District	29 €	24 €
Départemental 1 (D1)	44 €	27 €	U 15 District	28 €	24 €
Départemental 2 (D2)	41 €	27 €	U 14 District	27 €	
Départemental 3 (D3)	38 €	27 €	U 13 District	26 €	
Départemental 4 (D4)	38 €	27 €			
Féminines District	37 €	27 €			
<u>Titres de Champions (barème championnats respectifs)</u>					
<u>Futsal et autres Désignations officielles :</u>			<u>Futsal et autres Désignations officielles :</u>		
	Journée :	66 €		Journée :	58 €
	Demi-Journée :	33 €		Demi-journée :	29 €

OBSERVATION / DELEGATION

JUGE OBSERVATEUR ou ACCOMPAGNATEUR : 40 €

JUGE DELEGUE : 0,447 € / km (aller + retour) avec forfait minimum de 40 €

Indemnité supplémentaire SENIORS pour match en semaine (hors jours fériés) : 19 €

* L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu. Si le jeu n'a pas eu lieu pour intempéries, terrain déclaré impraticable ou forfait constaté sur place, seuls, les frais de déplacement sont pris en charge pour l'arbitre.

Lors de convocation devant les Commissions juridiques, les frais de déplacements sont pris en charge suivant le kilométrage effectué par l'arbitre, le délégué ou le membre de commission.